

CALENDRIER DES QUATRE MOIS D'ENRACINEMENT

Mois visé	Priorité	Niveau d'action
Du 8 au 28 janvier 2023	Valoriser le personnel de soutien en améliorant les conditions de travail et la conciliation travail-vie personnelle	Action locale d'enracinement
Du 29 janvier au 18 février 2023	Agir pour la santé, la sécurité et le mieux-être au travail	Action locale d'enracinement
Du 19 février au 11 mars 2023	Faciliter le mouvement de personnel, la création et les modifications des classes d'emplois	Action locale d'enracinement
Du 12 au 31 mars 2023	Promouvoir de meilleures relations de travail et régler les litiges de manière plus efficace	Action locale d'enracinement